

# FICHE DE POSTE N°3

2017-2018

Décret n° 93-368 du 12 mars 1993 relatif aux personnels enseignants associés ou invités dans les écoles d'architecture  
Décret n°94-262 du 1er avril 1994 modifié relatif au statut des professeurs et des maîtres-assistants des écoles d'architecture

Intitulé du poste : **Maître-assistant associé des ENSA**

**Groupe de disciplines : Sciences et Techniques pour l'Architecture (STA)**

**Disciplines : Construction, Ingénierie, Maîtrise des ambiances (CIMA)**

Catégorie statutaire : **A**

Corps : **Maîtres assistants Associés des ENSA (MAAS)**

Temps: **Mi-temps**

**1 an - Renouvelable**

Domaine(s) Fonctionnel(s) : **Enseignement supérieur**

Emploi(s) Type : **Enseignant théoricien du supérieur DDAO - RCH03B**

**Adresse administrative et géographique de l'affectation :**

**École nationale supérieure d'architecture de : Paris- la Villette**

**Adresse : 144, avenue de Flandre - 75019 Paris**

## Missions et activités principales

Il s'agit d'un enseignement dans le champ de la construction, et plus particulièrement dans le domaine des ambiances.

### Charges pédagogiques :

Enseignement à assurer par cycle de formation

### L'enseignant(e) recruté(e) aura à assurer 160 heures d'enseignement par année universitaire

Dans le cycle « Licence » conduisant au diplôme d'études en Architecture :

- Cours magistraux dans le domaine des ambiances, en particulier l'énergétique du bâtiment, en relation avec les autres enseignements de construction (construction générale et structures)
- Organisation, encadrement et coordination des travaux dirigés d'ambiance du cycle licence.

Ces cours et TD devront s'articuler avec les autres enseignements de construction de licence, de manière à constituer un ensemble cohérent et complet dans le domaine des savoirs constructifs à acquérir en fin de cycle. Il s'agira donc, en troisième année, de reprendre les fondamentaux constructifs abordés précédemment afin d'approfondir les notions et d'en découvrir d'autres, en particuliers en liens avec les enjeux contemporains.

Dans le cycle « Master » conduisant au diplôme d'État en Architecture :

- Cours magistraux et travaux dirigés dans les enseignements de construction de 4<sup>ème</sup> année consacrés à des savoirs techniques (CT). Il devra renforcer l'offre pédagogique de l'école, notamment dans le domaine de l'énergétique du bâtiment.
- Interventions dans les groupes de projet, sur les problématiques liés à l'édifice, éventuellement dans le cadre des optionnels de projets.

Autres tâches :

- Participation à des jurys ( PFE, HMNOP).
- Participation à l'encadrement et suivi de la filière bi-cursus.
- Participation à la coordination de l'ensemble du champ disciplinaire, en cohérence avec le projet pédagogique de l'établissement.

**Compétences principales mises en œuvre :****Compétences techniques :****Titres ou diplômes requis :**

( Justifier de l'un des diplômes visés à l'article 21 pour les maîtres-assistants associés régis par le décret n° 94-262 du 1er avril 1994 modifié)

**Titres, diplômes et compétences souhaités au regard du poste :**

Double formation ingénieur et architecte souhaitée.

**Savoir-faire (expériences et compétences souhaitées)**

- Compétences avérées dans le domaine de l'énergétique et dans la conception des édifices.
- Expérience de la maîtrise d'œuvre.
- Expérience souhaitée de l'enseignement.
- Intérêt pour les collaborations interdisciplinaires

**Savoir-être (compétences comportementales) :****Environnement professionnel :****Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :**

L'ENSA de Paris La Villette forme des architectes dans le cadre des cursus mis en place par la réforme LMD, tout en veillant à ce que l'enseignement dispensé ne soit pas seulement professionnel mais vraiment supérieur. A cet effet, elle intègre des approches pluridisciplinaires, une ouverture sur le monde et l'existence de structures de recherche et de formations post-2<sup>e</sup> cycle Master (doctorat en architecture, DSA, DPEA). C'est la plus importante école par le nombre de ses effectifs, avec 2200 inscrits en 2016/2017.

L'enseignement y revêt diverses caractéristiques :

- 1/ il y est transdisciplinaire : tout en ayant pour centre l'apprentissage du projet architectural, urbain et de paysage, les enseignements dits « pour l'architecture » sont à la fois présents dans cet apprentissage et non subordonnés à lui afin de se situer au niveau universitaire le plus élevé ;
- 2/ il est dispensé dans des cours, des groupes de projet, des TP et des TD ;
- 3/ il s'emploie à couvrir et à précéder la demande sociale concernant l'aménagement de l'espace architectural, des paysages et du territoire ;
- 4/ il se veut divers et non inféodé à telle ou telle doctrine ;
- 5/ il cherche en permanence à se réorienter en se confrontant à d'autres disciplines et d'autres pratiques artistiques, sociales, etc ;
- 6/ il propose une progressivité dans le 1<sup>er</sup> cycle Licence, une large autonomie de choix aux étudiants dans le 2<sup>e</sup> cycle Master à travers l'existence de six thèmes d'approfondissement, et la possibilité de poursuivre au sein de l'école une HMONP, un doctorat ou des enseignements spécialisés (DSA, DPEA) ;
- 7/ il est dispensé par des enseignants titulaires et contractuels à qui il est demandé d'enseigner simultanément dans les 1<sup>er</sup> cycle Licence et 2<sup>e</sup> cycle Master ;
- 8/ il se place dans une perspective internationale : mobilités étudiante et enseignante dans 99 écoles dans le monde ; participation à des ateliers internationaux ponctuels ou intégrés au cursus (atelier franco-américain avec Georgia-Tech) et à des programmes financés par l'Europe).

**Présentation des activités de recherche scientifique de l'école :**

Plus de soixante chercheurs et une quarantaine de doctorants se répartissent dans 6 unités de recherche intégrées à des UMR CNRS :

- l'équipe Architecture, Milieu et Paysage (AMP – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Philosophie, Architecture et Urbain (GERPHAU – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Architecture Anthropologie (LAA – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Espaces Travail (LET – UMR LAVUE 7218) ;
- l'équipe Modélisations pour l'Assistance à l'Activité Cognitive de la Conception (MAACC- UMR MAP 3315) ;
- l'équipe Architecture, Histoire, techniques, Territoires, environnements et patrimoines (AHTTEP - UMR AUSSER 3329).

**Place et poids de la discipline dans l'école, modalités d'enseignement et situation de l'encadrement pédagogique de cette discipline dans l'école :**

**Liaisons hiérarchiques :** [Direction de l'école](#)  
**Liaisons fonctionnelles :** [Direction des études](#)

### Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

### Composition du dossier de candidature

- Formulaire de candidature, avec coordonnées téléphoniques et mail où le candidat peut être joint rapidement ;
- Note d'intention pédagogique (trois pages dactylographiées maximum), tenant compte du programme pédagogique de l'école ;
- Curriculum vitæ détaillé. Le candidat s'attachera à présenter plus particulièrement son expérience dans l'enseignement.
- Travaux, ouvrages, articles, réalisations et référence des publications, s'il y a lieu.
- Copie des diplômes ou titres (*décret n°93-368 du 12 mars 1993*) (les pièces en langues étrangères doivent être traduites en français par un traducteur assermenté) ;
- Copie de la carte d'identité ;
- **Pour les postes à temps partiel**, Justifier d'une activité principale par ailleurs. Celle-ci doit engendrer un revenu minimum annuel de 10 500€. Pièces à fournir : extrait de compte de résultat ou avis d'imposition ou bulletins de salaires.

### CALENDRIER

- date limite de réception des candidatures : **31 Aout 2017 (17h)**
- audition des candidats par la commission de recrutement prévue le : **11 septembre 2017**

### Qui contacter (informations) ?

**Bruno MENGOLI**

Directeur ☎ 01 44 65 23 26 / [bmengoli@paris-lavillette.archi.fr](mailto:bmengoli@paris-lavillette.archi.fr)

**Caroline Lecourtois**

Directrice adjointe/ tél : 01 44 65 23 24 / [clecourt@paris-lavillette.archi.fr](mailto:clecourt@paris-lavillette.archi.fr)

**Laurence RICOU**

Gestionnaire/SRH/ tel 01 44 65 23 08 / [Iricou@paris-lavillette.archi.fr](mailto:Iricou@paris-lavillette.archi.fr)

### Envois des candidatures :

**A M. Le Directeur de l'ENSA de Paris la Villette**

**Adresse : 144 avenue de Flandre - 75019 Paris**

Date de mise à jour de la fiche de poste : [Mai 2017](#)

Pour pouvoir être recruté en qualité de maître assistant associé il faut remplir l'une des conditions suivantes :

1. Justifier d'une expérience professionnelle en rapport avec la discipline concernée autre qu'une activité d'enseignement, d'une durée de sept ans.
2. Justifier de l'un des diplômes visés à l'article 21 pour les maîtres-assistants associés régis par le décret n° 94-262 du 1er avril 1994 modifié
  - doctorat d'Etat,  
*ou*
  - doctorat de troisième cycle,  
*ou*
  - doctorat réglementé par l'arrêté du 5 juillet 1984 relatif aux études doctorales,  
*ou*
  - diplômes français ou étrangers admis en équivalence (arrêté du 25 avril 1994)
    - diplôme d'architecture D.P.L.G. ;
    - diplôme d'architecte de l'École spéciale d'architecture ;
    - diplôme d'architecte de l'École nationale supérieure des arts et industries de Strasbourg ;
    - diplômes, certificats et autres titres du domaine de l'architecture délivrés par les États membres de la Communauté économique européenne (arrêté du 20 février 1990 fixant la liste des diplômes, certificats et autres titres du domaine de l'architecture délivrés par les États membres de la Communauté économique européenne et permettant l'inscription à un tableau régional d'architectes.) ;
    - diplôme de paysagiste D.P.L.G. ;
    - diplôme de l'École nationale supérieure des arts décoratifs ;
    - diplôme de l'École nationale supérieure des beaux-arts ;
    - diplôme d'ingénieur délivré par une école habilitée par la commission des titres.

Recrutement de MAAS à temps incomplet (50%) :

Justifier d'une activité principale par ailleurs. Celle-ci doit engendrer un revenu minimum annuel de 10 500€.

*Pièces à fournir : extrait de compte de résultat ou avis d'imposition ou bulletins de salaires.*